

Un outil pour l'intégration des personnes handicapées

Trois-Rivières adopte son plan d'action et forme un comité de suivi

Martin Francoeur

martin.francoeur@lenouvelliste.qc.ca

Trois-Rivières — Après avoir adopté son plan d'action pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, en décembre dernier, voilà que la Ville de Trois-Rivières se donne les moyens d'en assurer un suivi adéquat.

Un comité vient d'être nommé pour mettre en place les différents moyens qui doivent être mis de l'avant pour faciliter la vie de ces personnes.

Obligée de le faire en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, la Ville de Trois-Rivières a adopté une politique étoffée qui prévoit des actions dans sept champs d'intervention: concertation, habitation, sécurité publique, transport, accessibilité, emploi, ainsi que loisirs et culture. Douze représentants de la Ville, issus d'autant de services municipaux, pourront supporter le travail du comité de suivi.

Le comité sera présidé par le conseiller du district de Sainte-Marguerite, Pierre A. Dupont. Il sera complété par Judith Bastien et François Dubois, du Comité de concertation pour les personnes handicapées du Trois-Rivières métropolitain et Bail-Mauricie, Marco Bélanger, de l'Office municipal d'habitation, Denyse Leboeuf, directrice du transport adapté à la Société de transport de Trois-Rivières, et Jacques St-Laurent, coordonnateur municipal.

Le conseiller Pierre A. Dupont

a rappelé que déjà, la Ville elle-même avait posé des gestes concrets pour faciliter le déplacement et l'intégration des personnes handicapées.

«Il faut toujours avoir en tête que lorsqu'on construit ou qu'on rénove, on n'est pas les seuls à utiliser ces endroits-là. Il y a des personnes qui ont des handicaps physiques et c'est à elles qu'il faut penser», explique-t-il.

Le conseiller mentionne entre autres l'amélioration des accès à l'hôtel de ville et à la maison de la culture, l'ajout d'espaces de stationnement réservés, de même que l'implantation de feux de circulation dotés de signaux sonores.

Au nombre des priorités de la Ville, Pierre A. Dupont mentionne que des trottoirs seront refaits pour faciliter la montée des fauteuils roulants.

«L'urgence est là. Le comité va devoir se pencher sur les endroits qu'il faut prioriser, mais on sait qu'il y a des besoins dans le secteur de la rue Sainte-Julie. À tous les ans, on va devoir faire des améliorations», remarque-t-il.

Déjà, pour l'année en cours, la Ville consacrera 25 000 \$ uniquement pour les trottoirs. Pour les autres interventions, les montants sont fondus aux budgets globaux des différents services municipaux touchés.

Le plan d'action municipal pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées est disponible sur le site Web de la Ville, à l'adresse: www.v3r.net.